



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

Recueil spécial n° 1 - Juin 2003

**CABINET DU PREFET
Délégation de signature
Intérim de M. Claude MOREL, secrétaire général
par M. Patrick PRIOLEAUD, sous-préfet, chargé de la politique de la ville
pour la seule journée du dimanche 8 juin 2003**

Sommaire

1.	PREFECTURE de la Seine-Maritime.....	2
1.1.	CABINET DU PREFET.....	2
	03-149-Délégation de signature - Intérim de M. Claude MOREL, secrétaire général de la préfecture par M. Patrick PRIOLEAUD, sous préfet chargé de la politique de la ville pour la seule journée du dimanche 8 juin 2003	2

1. PREFECTURE de la Seine-Maritime

1.1. CABINET DU PREFET

03-149-Délégation de signature - Intérim de M. Claude MOREL, secrétaire général de la préfecture par M. Patrick PRIOLEAUD, sous préfet chargé de la politique de la ville pour la seule journée du dimanche 8 juin 2003

A R R E T E N° 03 - 149

Le préfet
de la région de Haute-Normandie
Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur

VU :

la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

le décret n° 50-722 du 24 juin 1950 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres aux préfets, sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture ;

le décret n° 82-389 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des commissaires de la République et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les départements, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

le décret n° 95-486 du 27 avril 1995, relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

le décret du Président de la République en date du 19 décembre 2002, nommant M. Jean ARIBAUD, préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

le décret du Président de la République en date du 8 janvier 2002 nommant M. Claude MOREL, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture ;

le décret du 31 mars 2003 nommant M. Patrick PRIOLEAUD, sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville auprès du préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

A R R E T E

Article 1er -

Pour la seule journée du dimanche 8 juin 2003, M. Patrick PRIOLEAUD, sous-préfet, chargé de la politique de la ville, se voit confier l'exercice de l'intérim du préfet de la Seine-Maritime, en lieu et place de M. Claude MOREL, secrétaire général de la préfecture, absent durant cette période.

A ce titre, délégation spéciale de signature est donnée à M. Patrick PRIOLEAUD, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, documents, correspondances, contrats et conventions relevant des attributions de l'État dans le département, à l'exception :

des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'État dans le département, du rapport spécial prévu à l'article L 3121-26 du code général des collectivités territoriales, des actes de main-levée d'hypothèque avec ou sans constatation de paiement, des arrêtés de conflit, des réquisitions de la force armée.

Article 2 -

M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.
ROUEN, le 5 juin 2003

Le préfet,

Jean ARIBAUD

« *Imprimerie de la Préfecture de la Seine-Maritime* »
Recueil spécial n° 3 – Avril 2003